

Hospitalisation à domicile : un service de proximité à Janzé

Depuis avril dernier, l'HAD 35 (hospitalisation à domicile) a ouvert une cellule de coordination au Centre Hospitalier de la Roche aux Fées, renforçant son partenariat avec l'établissement de santé. Ce service vise à faciliter l'évaluation et le suivi des patients, tout en permettant une meilleure proximité avec les prescripteurs et les partenaires locaux.

L'hospitalisation à domicile

L'hospitalisation à domicile, gérée par l'HAD 35, est un hôpital "hors les murs" permettant aux patients de recevoir les soins nécessaires directement chez eux. Ce service est assuré par une équipe médicale pluridisciplinaire, disponible 24h/24, comprenant des médecins généralistes, psychologues, aide-soignants, sage-femmes, et autres professionnels de santé équipés de matériel hospitalier équivalent à celui des hôpitaux. Pour bénéficier de ce dispositif, une prescription médicale est requise, que ce soit du médecin traitant ou du médecin hospitalier. Une liste éligible est établie pour accepter certains types de demandes, **"il est à noter que l'hospitalisation à domicile nécessite une technicité particulière et ne peut répondre à des soins d'hygiène"**, explique Sophie Pereira, assistante de direction à l'HAD 35. Une fois admis, un plan de soins détaillant les traitements à administrer, le matériel nécessaire à installer au domicile du patient, ainsi que le nombre de séances requises, est mis en place. L'équipement à domicile est pris en charge, et les soins, allant des soins palliatifs au suivi de grossesse ou à la chimiothérapie, sont adaptés à la pathologie du patient. Les activités de l'HAD 35 se concentrent sur quatre domaines : **pédiatrie, périnatalité, médecine générale adulte, et rééducation**. Actuellement, 400 patients bénéficient de ce service sur le département.

Une cellule de coordination à Janzé

Pour améliorer le service de proximité, l'HAD 35 a ouvert des bureaux au sein du Centre Hospitalier de la Roche aux Fées à Janzé. Deux infirmières y coordonnent les soins à domicile, **facilitant ainsi la communication entre soignants et patients**. Cette cellule permet de créer un service de proximité au plus près des partenaires du dispositif et d'en optimiser les échanges.

Plus d'informations au 02 99 41 14 33